



LifeCanada VieCanada
376, avenue Churchill, pièce 310
Ottawa ON K1Z 5C3
Tel: 1-866-780-5433 Faits: 613-722-2201
Courriel: viecanada@bellnet.ca

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 2 novembre 2009

Nouveau sondage : les Canadiens sont divisés et préoccupés par la légalisation de l'euthanasie

Un nouveau sondage national effectué par Environics Research indique que la plupart des Canadiens ont des préoccupations au sujet de la légalisation de l'euthanasie.

Alors que la majorité (61 %) est en faveur de la légalisation dans le cas où la personne consent à l'euthanasie, une majorité plus forte (70 %) craint que si elle est légalisée, les personnes malades, invalides ou âgées ne finissent par être euthanasiées sans leur consentement. De plus, beaucoup (56 %) craignent que les personnes âgées ne subissent des pressions visant à leur faire accepter l'euthanasie en raison des coûts croissants des soins de santé.

Même ceux qui sont en faveur de la légalisation entretiennent de telles préoccupations : 72 % de ceux qui sont « plutôt en faveur » de la légalisation craignent que les personnes vulnérables ne soient euthanasiées sans leur consentement.

Il est particulièrement frappant qu'au Québec, où l'appui à la légalisation est le plus élevé au Canada (75 %), les préoccupations au sujet des conséquences de la légalisation sont également parmi les plus élevées : 52 % des Québécois étaient « fortement préoccupés » à l'idée de voir des gens euthanasiés sans leur consentement, et 21 % étaient « plutôt préoccupés ».

« Plus les gens réfléchissent aux répercussions qu'aurait la légalisation de l'euthanasie, plus ils sont divisés, au Québec ou ailleurs », a observé la D^{re} Delores Doherty, médecin et présidente de VieCanada, l'organisme qui a commandé le sondage. « Je pense que cela manifeste clairement la complexité de la question. »

La D^{re} Doherty a dit que, alors que les Canadiens sont divisés au sujet de la légalisation de l'euthanasie, ils ont une opinion bien nette sur les soins palliatifs et de fin de vie. À la question de savoir quelle devrait être la priorité du gouvernement, 69 % ont dit que la plus haute priorité devrait être de dispenser des soins de fin de vie améliorés tels que des programmes de soins palliatifs, plutôt que de légaliser l'euthanasie (18 %). « Quand quelqu'un est mourant, de bons soins palliatifs peuvent alléger ses souffrances. Chaque personne au Canada a besoin d'y avoir accès. Cela maintient aussi le principe consistant à "ne faire aucun tort", qui est essentiel à la relation entre médecin et patient », a dit la D^{re} Doherty.

Le Parlement est en train de débattre un projet de loi d'initiative parlementaire déposé par la députée du Bloc Québécois Francine Lalonde, qui légaliserait l'euthanasie et le suicide assisté dans certaines circonstances pour les personnes qui éprouvent de douleurs physiques ou mentales ou sont atteintes d'une maladie en phase terminale.

La D^{re} Doherty a dit que la légalisation serait une erreur énorme. « Les gens craignent que les personnes âgées ou invalides ne soient en danger. Ils ont raison. L'expérience des Pays-Bas avec l'euthanasie le montre d'une triste façon. Les mesures de protection ont tendance à ne pas très bien fonctionner. Nous devons en tirer la leçon. Sinon, nous verrons la confiance s'affaiblir lorsque les médecins, au lieu de guérir les patients, mettront fin à leur vie. »

Le sondage Environics, qui a interrogé 1 014 Canadiens, a été mené du 6 au 13 octobre 2009. Sa marge d'erreur est de 3,1 %, 19 fois sur 20.

- 30 -

Remarque : *Pour obtenir copie du rapport d'Environics intitulé **Canadian Attitudes Toward Euthanasia** (octobre 2009), vous pouvez vous adresser à notre bureau. Le sommaire exécutif de ce rapport est disponible en français.*

Personne-ressource : **Nicole Pyle**, membre du conseil [tél. : 306-683-0829]

D^{re} Delores Doherty, présidente [tél. : 709-754-2068 ou 709-722-5879]

Anastasia Bowles, directrice générale [tél. : 613-722-1552]